

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, BARBIER, PEUVOT, GALLAND, BOONE, LE LAGADEC, HOLLINGUE, VAN GOETHEM E., GRISON, FERNANDES, DEBUIRE
Monsieur DECAUX donne pouvoir à Monsieur VAN GOETHEM Hubert
Monsieur BEAUGER donne pouvoir à Monsieur VAN GOETHEM Hubert
Madame HAREN donne pouvoir à Monsieur VAN GOETHEM Eric

Absente excusée : Madame LIEVIN

Le compte-rendu de la précédente séance n'appelle aucun commentaire.

DELIBERATION TARIFS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire explique que lors du précédent conseil des tarifs ont été votés pour la facturation de la cantine avec 4 tranches différentes :

Quotien Familial de 0 à 999 euros :	0,90€ le repas
Quotien Familial de 1000 à 1499 euros :	0,95€ le repas
Quotien Familial de 1500 à 1999 euros :	1,00€ le repas
Quotient Familial supérieur à 2000 euros :	4,00€ le repas

Suite à la réclamation de certains parents concernés par la tranche supérieure à 2000 euros, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas de cette tranche au prix coutant facturé par API restauration soit valeur aujourd'hui : 2,50 euros le repas avec effet rétroactif au 01 mars 2022. Ce prix sera réévalué en fonction des facturations API à venir.

ETAT DE LA CARTE SCOLAIRE 2022/2023

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'arrêté pris par Monsieur l'inspecteur d'académie en date du 04 mars 2022 précisant le retrait d'un moyen d'enseignement à l'école primaire de Jumel à compter de la rentrée scolaire 2022.

Face à ce constat le conseil municipal est amené à réfléchir sur la méthodologie d'interpellation de Monsieur le DASEN afin d'éviter une fermeture de classe.

Après discussion et interpellation de monsieur le Député via l'attaché parlementaire, il est décidé dans un premier temps d'envoyer un courrier d'invitation à Monsieur NEUVIALE afin qu'il puisse constater de lui même l'exiguïté des locaux. Dans un second temps, un courrier lui sera à nouveau transmis pour lui demander de maintenir la quatrième classe avec une « brigade volante » ceci afin de permettre aux élus , aux parents d'élèves et aux enseignantes de préparer la rentrée 2023 plus sereinement.

Ces mesures sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

NOMINATION D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT POUR LE SUIVI DU PLUI AVRE LUCE NOYE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du besoin de nomination d'un référent communal titulaire et d'un suppléant pour assurer le suivi du PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) pendant la durée de son élaboration soit quatre années.

Monsieur le Maire rappelle tout l'intérêt de ce suivi et demande aux candidats d'être disponibles afin de rapporter au mieux les demandes de la commune et de nous donner compte-rendu des échanges fait pendant les séances de travail.

Madame BOONE se porte candidate au poste de référente communale et Monsieur GRISON se porte suppléant.

Ces candidatures sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Monsieur PEUVOT propose de mettre les tours de permanence pour les futures élections présidentielles du 10 et 24 avril prochain :

10 Avril 2022

08h00 - 10h00 : Mme BOONE Odile – Monsieur GRISON Yohan

10h00 - 12h00 : Mr LE LAGADEC Gildas – Monsieur GALLAND Sébastien

12h00 - 14h00: Mr FERNANDES Rémi – Madame DEBUIRE Sarah

14h00 - 16h00 : Mme BARBIER Annie – Monsieur PEUVOT Didier

16h00 - 18h00 : Madame LIEVIN Myriam – Monsieur VAN GOETHEM Hubert

24 avril 2022

08h00 - 10h00 : Monsieur HOLLINGUE Rémy – Madame BARBIER Annie

10h00 -12h00 : Monsieur LE LAGADEC Gildas – Monsieur GALLAND Sébastien

12h00 -14h00 : Monsieur VAN GOETHHEM Eric – Madame HAREN Nathalie

14h00 - 16h00 : Monsieur BEAUGER Benoît – Monsieur PEUVOT Didier

16h00 - 18h00 : Madame LIEVIN Myriam – Monsieur VAN GOETHEM Hubert

*(Sous réserve de changements selon disponibilités de chacun signalé en mairie.)

COURRIER CCALN

Monsieur GALLAND propose que suite à l'éviction de Monsieur HOLLINGUE du poste de vice-président de la CCALN un courrier soit adressé à monsieur le président lui indiquant que les raisons invoquées ne sont pas justifiées. En effet, il semble que la décision de notre conseil municipal de refuser la cotisation SDISS soit à l'origine de ce retrait. Il est précisé ici que Monsieur HOLLINGUE n'a même pas pris part à cette délibération. Le conseil municipal s'accorde à l'unanimité pour l'envoi de ce courrier.

CIRCULATION RUE PASTEUR

Monsieur PEUVOT fait remarquer que le nouveau sens de circulation rue Pasteur et rue GROSMY entraîne une perte de convivialité.

PROJET EOLIEN

Madame BOONE se fait porte parole de certains habitants se plaignant du manque d'information sur le projet. Monsieur le Maire et Monsieur GALLAND font remarquer que la communication et de nombreuses réunions publiques ont été ouvertes à tous. Néanmoins lors du prochain journal « les Échos de Jumel » il sera rappelé le lien vers le site NOUVERGIES (projet éolien de Jumel)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée